

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 13

Présents : 8

Ayant pris part à la décision : 13

Séance du 16 DECEMBRE 2024

N° D2024_059

L'an deux mil vingt-quatre et le seize décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mmes Emmanuelle CARGNELLI, Brigitte FROMONT, M. Frédéric VIENOT, Adjoints au Maire.

Mme Claire ANDRIEUX, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Jean-Pierre PILLON, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): M. F. PATIN (pouvoir donné M. J-C LAMBERT) M. M. SOLFOROSI (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) Mme S. CHASSAGNE (pouvoir donné à M. F. VIENOT) Mme F. POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à M. Bernard REY) Caroline PFLIEGER-LEGOUGE (pouvoir donné à M. J-P PILLON)

Secrétaire de séance : Mme Claire ANDRIEUX

Date de la convocation : 10 décembre 2024

Date de l'affichage : 10 décembre 2024

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des réajustements budgétaires sur certains comptes en fonctionnement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de passer les écritures comptables suivantes :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation de crédits		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
FONCTIONNEMENT						
Bâtiments publics	615221		14 000.00			
cotisations CNFPT, CDG, URSSAF				633		1 710.00
personnel titulaire				6411		11 350.00
caisses de retraite, URSSAF, SFT, assurance du personnel				6450		940.00
Solde	0 €					

Accusé de réception en Préfecture
001-210103396-20241216-92024_059-BF
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024

Article 2 : La présente délibération sera adressée au receveur municipal.



Ainsi fait et délibéré ce jour
Le Maire, Bernard REY

Le secrétaire de séance
Mme Claire ANDRIEUX

Certifié exécutoire
après réception en Préfecture le
et publication ou notification du 18/12/2024